

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

SEANCE DU 08/04/2021

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire GRENARD Eliane, ARBEZ-CARME Elisabeth, VERNEREY Samuel, Maire adjoints, PILLARD Claudie, COLOT Benoît, MOYAT Alain, Conseillers municipaux délégués, DESMARIS Bénédicte, GINDRE Nicolas, GROSSIORD Charline, HUMBERT David, LAHSINI Yanis, MALAQUIN Christophe, PEDROLETTI Marie-Claude, REGAD Bernard, REGAD Bertrand.
Absentes excusées : Absente :	BOUILLIER Isabelle qui donne procuration à GRENARD Eliane VUILLERMOZ Sarah JEANNIN Marie-Claude
Secrétaire de séance :	PILLARD Claudie

Considérant les divers mails du jour même envoyés par Mme Jeannin, sollicitant notamment que des points soient portés à l'ordre du jour, M. le Maire, pensant à un retard, propose d'attendre son arrivée. Après 15 minutes, M. le Maire et les membres du Conseil prennent acte, une nouvelle fois, de son absence sans avoir demandé à être excusée ; son taux de participation aux séances du Conseil Municipal étant inférieur à 50%.

Concernant le compte rendu de la séance du 11/03/2021, M. le Maire fait part des remarques par mails de Mme Marie-Claude JEANNIN demandant des précisions sur la rédaction du point VIII « Tour de l'Avenir » et plus globalement sur « la pertinence et la qualité des écrits, de tous les écrits ».

M. le Maire déplore la récurrence du mépris de ladite conseillère à l'égard des agents et de ses collègues alors que, il le rappelle, Mme Jeannin s'est toujours refusée, in fine, de prendre en charge la rédaction de documents y compris le cahier des charges pour la consultation des bureaux d'études concernant l'étude d'impact à posteriori du site du Replan, (après qu'elle ait donné son accord lors de la séance du 24/09/2020 - délibération N° 2020/071)

Ceci étant, M. le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 11/03/2021 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I. ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS

Conformément à L'article 93 de la loi « Engagement et proximité » du 27/12/2019 et à l'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année, à compter de 2021, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en brut, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal.

Cet état, qui n'appelle pas de délibération, est communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

M. le Maire donne lecture et explications du tableau récapitulatif des indemnités perçues par les élus au titre de l'année 2020.

Nom Prénom	Fonction	Durée	Indemnités de fonction en brut	Remboursement de frais	Avantages en nature
PERRIN Raphaël	Maire	du 01/01 au 31/12/2020	15 903.31 €	0.00 €	0.00 €
GRENARD Eliane	Maire déléguée/ Adjointe	du 01/01 au 31/12/2020	5 345.12 €	0.00 €	0.00 €
ARBEZ CARME Elisabeth	Adjointe	du 01/01 au 31/12/2020	3 322.67 €	0.00 €	0.00 €
BOUILLIER Isabelle	Adjointe	du 01/01 au 28/05/2020	1 283.50 €	0.00 €	0.00 €
MOYAT Alain	Adjoint/ Conseiller délégué	du 01/01 au 31/12/2020	2 508.66 €	0.00 €	0.00 €
PILLARD Claudie	Adjointe/ Conseillère déléguée	du 01/01 au 31/12/2020	2 508.66 €	0.00 €	0.00 €
VERNEREY Samuel	Adjoint	du 29/05/ au 31/12/2020	2 039.17 €	0.00 €	0.00 €
COLOT Benoît	Conseiller délégué	du 29/05/ au 31/12/2020	1 225.16 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL			34 136.25 €	0.00 €	0.00 €

II. BUDGET PRINCIPAL

A) VOTE DES TAUX

M. le Maire rappelle la réforme du financement des communes en matière de recettes fiscales suite à la suppression du produit de la taxe d'habitation qui s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties correspond désormais à la somme des taux 2020 de la Commune et du Département.

Sachant qu'en 2020 le taux de taxe foncière bâtie du département était de 24.36%, que celui de la commune était de 10.88%,

Cependant, un coefficient de sous-compensation sera appliqué sur les recettes fiscales de la collectivité donnant lieu à un écrêtement de 257 351€ en application de l'article 16 de la loi de finances 2020.

Considérant la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte les taux suivants :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
FONCIER BATI	10.88%	35.24% (10.88+24.36)
FONCIER NON BATI	28.45%	28.45%

B) SUBVENTIONS 2021

M. le Maire soumet à l'assemblée l'examen des subventions pouvant être accordées aux différentes associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les subventions suivantes qui s'élèvent à 12 924.52 € incluant une provision de 4 300.00€.

SUBVENTIONS 2021	BP 2021
Amicale Sapeurs-Pompiers Les Combes	1 244.52
APEI	150.00
Association Part Age- Le Mont Bayard	100.00
AVH	100.00
Banque Alimentaire	100.00

SUBVENTIONS 2021	BP 2021
Caisse des Ecoles Septmoncel-USEP	635.00
Comité des fêtes	3 500.00
Donneur de sang de St Claude	100.00
Ecole des Sorbiers (SIVOS B-LM-LM)	300.00
FOLJ- Côté Cour	1370.00
Ligue contre le cancer	100.00
PEP 39	100.00
Restos du Cœur	300.00
Sclérose en plaques	100.00
Sida solidarité 39	75.00
SPA Morez	250.00
UNAFAM	100.00
Provisions	4 300.00
Total	12 924.52

Il est à noter que la subvention inscrite en faveur de la Fédération des Œuvres Laïques du Jura (FOLJ) couvre la présentation de 4 spectacles par le réseau de diffusion Côté Cour dont bénéficie chaque élève au cours de l'année.

C) PARTICIPATION AU DEFICIT DE LA MAISON DE L'ENFANCE

M. le Maire rappelle que les déficits de la Maison de l'Enfance sont à la charge des collectivités de Lamoura et Septmoncel les Molunes, depuis la municipalisation au 01/01/2011.

Malgré les répercussions de la crise sanitaire dont on ne connaît pas encore toutes les conséquences financières, M. le Maire propose de maintenir la participation de 2020 qui était de 57 500 € par commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à mandater la somme de 57 500 € sur le budget annexe "Maison de l'Enfance" 2021.

D) ASSOCIATION SERVICE RURAL : PARTICIPATION ANNUELLE

M. le Maire rappelle que le service de déneigement du secteur du Manon est assuré pour partie par l'Association "Service Rural des Hautes Combes" et comme proposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, reconduit la participation annuelle de 660 €.

E) FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX

M. le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment par l'article L.2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Ces dépenses de formation ne peuvent être inférieures à 2% ni supérieures à 20% du montant total des indemnités de fonction pouvant théoriquement être allouées aux conseillers (art. L 2123-14).

Par conséquent, il est fait obligation d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal 2% du montant des indemnités des élus.

F) PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire. Son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances risquant d'être compromises. Ce principe s'applique à toutes les collectivités sans seuil de population.

La méthode annuelle de calcul de ces créances repose sur le solde des comptes 4116, 4126, 4146, 4156, 4161, 4626, 46726, représentant les créances douteuses dues à la collectivité et figurant à la balance d'entrée de l'exercice considéré de la collectivité. Au total cumulé de ces soldes comptables sera affecté le taux de 15 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'inscrire chaque année au budget, en dépenses ou en recettes, les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions.

G) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

M. le Maire fait une présentation détaillée, compte par compte, du budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2021 par un vote par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de 875 248.75 €
- En section d'investissements pour un montant de 2 530 957.46 €

SECTION FONCTIONNEMENT

		BP 2021
CHAPITRES	DEPENSES	875 248.75 €
11	Charges à caractère général	284 435.00 €
12	Charges de personnel	213 550.00 €
14	Atténuation de produits	15 000.00 €
65	Autres charges gestion courante	146 434.52 €
66	Charges financières	11 320.00 €
68	Dotation amortissement des immobilisations	17 563.07 €
22	Dépenses imprévues fonctionnement	10 000.00 €
23	Virement à la section d'investissement	173 946.16 €
42	Opérations d'ordre entre sections	3 000.00 €
CHAPITRES	RECETTES	875 248.75 €
13	Remboursement sur charges sécu	14 200.00 €
70	Produits des services	74 375.00 €
73	Impôts et taxes	329 800.00 €
74	Dotations et participations	196 040.00 €
75	Autres produits gestion courante	120 010.00 €
77	Produits exceptionnels	3 000.00 €
OO2	Résultat reporté	137 823.75 €

SECTION INVESTISSEMENT

Opérations financières		BP 2021
Dépenses		311 262,96 €
1641D	1641 Emprunt et dettes	77 963,07
16878	16- Autres organismes et particuliers	3 600,00
165	165 Dépôt et cautionnement	1 500,00
001	001 Résultat investissement reporté	228 199,89
Recettes		311 262,96 €
10222	10222 FCTVA	1 800,00
10226	10226 Taxe d'Aménagement	10 000,00
1068	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	228 199,89
165	165 Dépôt et cautionnement	1 500,00
21571	21571 (040) Matériel roulant	3 000,00
2804172	2804172 (042) EPL Bâtiments Installations	12 489,58
2041482	2041482 (042) Commune Bâtiments Installations	3 574,28
281531	281531 (042) Réseaux d'adduction d'eau	699,21
27638	Autres établissements publics (remboursement budget lotissement)	50 000,00

BATIMENT GITE LA VIE NEUVE P 109		BP 2021
Dépenses		900 000,00 €
2313	Construction	900 000,00
Recettes		900 000,00 €
16	Emprunt	450 000,00
1321	Etat	450 000,00

BATIMENTS DIVERS P 111		BP 2021
Dépenses		57 000,00 €
2115	Terrains bâtis	5 000,00
2132	Immeuble de rapport Gendarmerie	30 000,00
2135	Cour Maison de l'Enfance	22 000,00
Recettes		57 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	43 891,00
1311	Caisse d'Allocations Familiales	13 109,00

VOIRIE P 200		BP 2021
Dépenses		20 000,00 €
2152	Goudronnage	20 000,00
Recettes		20 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	20 000,00

AMENAGEMENT BELVEDERES P 207		BP 2021
Dépenses		7 500,00 €
2128	Autre agencement et aménagement de terrain	7 500,00

Recettes		7 500,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	7 500,00

AMENAGEMENT LE REPLAN P 208		BP 2021
Dépenses		15 000,00 €
2031	Etude d'impact	15 000,00

Recettes		15 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 335,00
1325	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude	12 665,00

REHABILITATION MAIRIE P 110		BP 2021
Dépenses		1 069 974,34 €
2313	Immobilisations corporelles en cours	1 069 974,34

Recettes		1 069 974,34 €
1321	Etat	328 243,58
1328	Effilogis	69 750,00
1323	Département	111 900,00
1328	Europe	146 000,00
024	Vente	120 000,00
16	Emprunt	294 080,76

ECLAIRAGE PUBLIC P 202		BP 2021
Dépenses		6 000,00 €
21534	Eclairage public Renouvellement matériel vétuste	1 000,00
21534	Réseaux d'électrification : Effacement Route de Genève et les Champs de l'Eglise	5 000,00

Recettes		6 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	6 000,00

ACHATS TERRAINS P 500		BP 2021
Dépenses		4 500,00 €
2111	Acquisition terrains	4 000,00
2111	Frais acte	500,00
Recettes		4 500,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	4 500,00

AUTRES INVESTISSEMENTS P 300		BP 2021
Dépenses		89 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	20 000,00
21568	Matériel et outillage d'incendie	10 000,00

AUTRES INVESTISSEMENTS P 300		BP 2021
21571	Matériel roulant	50 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	4 000,00
2184	Mobilier	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00
Recettes		89 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	89 000,00
OPERATIONS D'EQUILIBRE		BP 2021
Dépenses		50 720,16 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	50 720,16
Recettes		50 720,16 €
021	Virement de la section de fonctionnement	720,16
27638	Autres établissements publics : Remboursement budget lotissement	50 000,00
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT		2 530 957,46 €
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT		2 530 957,46 €

III. BUDGET ANNEXE MAISON DE L'ENFANCE

A) SUBVENTION 2021

Après avoir pris connaissance du courrier de M. le Directeur des PEP du Jura, informant que la situation sanitaire n'a permis au centre Ecole Des Neiges de Lamoura de ne fonctionner que quatre mois en 2020 et qu'il n'est pas possible pour l'association de rentabiliser le poste de cuisinier d'ici la fin de période d'annualisation fixée au 31/05/2021.

Considérant leurs difficultés financières et après avoir rappelé que les repas pour l'ensemble de la Maison de l'Enfance (crèche et ALSH) sont confectionnés toute l'année par les services de l'Ecole des Neiges, le Conseil Municipal, afin de maintenir le service, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prévoir d'allouer une subvention de 4 300€ aux PEP du Jura pour maintenir l'emploi d'un cuisinier.

B) PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Conformément et selon les mêmes principes que ceux décrits pour le budget général, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'inscrire dorénavant chaque année au budget, en dépenses ou en recettes, les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions.

C) VOTE DU BUDGET ANNEXE MAISON DE L'ENFANCE 2021

M. le Maire fait une présentation détaillée, compte par compte, du budget annexe "Maison de l'Enfance" 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget annexe 2021 par un vote par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de : 501 896, 99 €
- En section d'investissement pour un montant de ; 7 194.79 €.

SECTION FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	501 896.99€
11	Charges à caractère général	111 120.00
12	Charges de personnel	369 650.00
65	Autres charges gestion courante	4 310.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	150.00
22	Dépenses imprévues fonctionnement	9 850.00
23	Virement à la section d'investissement	6 816.99 €
CHAPITRES	RECETTES	501 896.99 €
13	Remboursement sur charges sociales	2 000.00
70	Produits des services	134 240.00
74	Dotations et participations	269 500.00
75	Autres produits de gestion courante	10.00
OO2	Résultat reporté	96 146.99

SECTION INVESTISSEMENT

Opérations financières		BP 2021
Dépenses		377.80 €
001	Résultat investissement reporté	377.80
Recettes		377.80 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	377.80
INVESTISSEMENTS		BP 2021
Dépenses		6 600.00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	3 600.00
2184	mobilier	1 500.00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 500.00
Recettes		6 600.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	6 600.00
Opérations d'équilibre		BP 2021
Dépenses		216.99 €
020 DEPENSES IMPREVUES INVESTISSEMENT		216.99
Recettes		216.99 €
021R VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT		216.99
TOTAL DEPENSES		7 194.79 €
TOTAL RECETTES		7 194.79 €

IV. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

A) VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2021

M. le Maire fait une présentation détaillée, compte par compte, du budget primitif 2021 du budget annexe "Lotissement Le Gitalet".

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2021 par un vote par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de 440 599,47 €
- En section d'investissements pour un montant de 452 499,47 €

BP 2021

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		440 599,47 €
DEPENSES Opérations Réelles		55 275,14 €

011	011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	52 173,14 €
6045	Achats étude	13 500,00
605	Travaux voirie- Achat matériaux, équipement et travaux	38 673,14

66	66- CHARGES FINANCIERES	3 100,00 €
66111	Intérêts emprunts et dettes	3 100,00

65	65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2,00 €
6588	Intérêts emprunts et dettes	2,00

	042- OPERATIONS D'ORDRE	0,00
043	Opération d'ordre entre section	3 100,00
608	Frais terrains en cours d'aménagement	3 100,00
002	002- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	382 222,33 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES		440 599,47 €
RECETTES Opérations Réelles		130 000,00

70	Produits des services	130 000,00 €
7015	Vente de terrains aménagés	130 000,00
042	Opérations d'ordre	307 499,47 €
71355	Variation de stock produit des terrains	307 499,47
043	Opération d'ordre entre section	3 100,00 €
796	Transfert de charges financières	3 100,00

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		452 499,47 €
040	TOTAL CHAPITRE 040 opérations d'ordre	307 499,47 €
3555	Terrains aménagés	307 499,47

16	TOTAL CHAPITRE 16 opérations réelles	145 000,00 €
1641	Emprunts	45 000,00
16876	Autres dettes - Autres EPL	100 000,00

RECETTES		452 499,47 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	452 499,47

V. CONVENTIONS AVEC LE DEPARTEMENT- FIBRE OPTIQUE

M. le Maire rappelle le programme du Conseil Départemental en termes d'aménagement numérique du territoire. Pour rappel, Le co-financement de l'opération se fait entre Etat, Région, Département et bloc communal (Communautés de Communes & Communes).

Ce programme prévoit le déploiement d'un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH).

Grâce à la fibre optique, les habitants pourront bénéficier d'un débit internet 10 à 500 fois plus rapide qu'une connexion ADSL.

Pour gérer l'accès aux bâtiments, les conditions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sont régis par une convention qui doit être signée entre les parties.

Après avoir pris connaissance des projets de conventions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à signer les documents contractuels.

VI. SIVOS BELLECOMBE - LES MOLUNES- LES MOUSSIERES : OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

M. le Maire informe qu'il est demandé aux communes adhérentes aux 2 SIVOS de se positionner sur l'ouverture d'un Centre de Loisirs à l'école des Sorbiers aux Moussières durant les vacances scolaires (4 semaines en juillet, 1 semaine en août et 2 semaines pendant les vacances d'automne).

Compte tenu de sa compétence extra-scolaire, ce projet est porté par le SIVOS Bellecombe-Les Molunes-Les Moussières

Considérant la volonté des 2 SIVOS (Les Bouchoux, La Pesse d'une part et Bellecombe-Les Molunes-Les Moussières d'autre part) d'expérimenter une nouvelle offre de garde extra-scolaire, la Commune de Septmoncel les Molunes accepte de participer et de prendre en charge une part des coûts en 2021 selon la répartition proposée à savoir 50% en fonction du nombre d'habitants et 50% en fonction du nombre d'élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'ouverture du Centre de Loisirs à l'Ecole des Sorbiers aux Moussières durant les périodes précitées et accepte de participer à hauteur de 1 571.39€.

VII. GÎTE VIE NEUVE

M. Samuel VERNEREY retrace les différentes rencontres qui se sont tenues avec les locataires du Gîte de La Vie Neuve, les élus de Lavans les saint Claude et les élus de Septmoncel les Molunes.

Il est également rappelé la délibération N°2021-024 du 11/03/2021 acceptant la reconduction de la convention d'occupation précaire jusqu'au 31 août 2021 et précisant qu'elle ne sera pas reconduite au-delà de la date précitée compte tenu du projet de réhabilitation du bâtiment et de la nécessité absolue qu'il soit vide de tout occupant.

Par courrier en date du 02/04/2021, Mrs Emile MAFFRE et Tom LAMOTTE sollicitent une prolongation de la convention précaire au-delà du 31/08/2021 de manière à pérenniser leur activité.

M. Emile MAFFRE précise également qu'il libérera l'espace fonctionnel le plus rapidement possible et au plus tard à la fin de l'été.

Suite aux débats de l'assemblée, M. le Maire demande aux élus de se positionner selon 3 propositions :

1. Maintenir la délibération N°2021-024 du 11/03/2021 en l'état
2. Prolonger la convention d'occupation précaire jusqu'au 31/10/2021 si l'espace fonctionnel est libéré au 31/08/2021.
3. Prolonger la convention d'occupation précaire jusqu'au 31/03/2022 si l'espace fonctionnel est libéré au 31/08/2021.

Après un premier vote à main levée, la première proposition recueille 8 voix, la seconde 7 voix ; la 3^{ème} proposition, quant à elle, a recueilli 3 voix.

L'assemblée délibérante est de nouveau invitée, lors d'un second vote à se prononcer sur les 2 propositions ayant retenu le plus de suffrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité relative par 8 voix maintient la délibération N°2021-024 du 11/03/2021.

VIII. COURRIERS DIVERS

A) TOUR DE L'AVENIR - JURA NATURE ENVIRONNEMENT

Par courrier en date du 19 mars 2021, le conseil d'administration de Jura Nature Environnement fait part de ses remarques quant à l'organisation de l'étape d'arrivée du Tour de l'Avenir et invite la municipalité à étudier en amont toutes les conséquences de cet évènement. Il recommande de faire réaliser rapidement une étude d'évaluation d'incidence sur les sites bénéficiant d'un statut de protection.

M. le Maire informe l'assemblée qu'une réunion, à l'initiative des organisateurs du Tour de l'Avenir est programmée le mercredi 04 mai avec les services du PNR. Conformément aux engagements pris, les membres du conseil collégial de Jura Nature Environnement y seront associés.

IX. QUESTION DIVERSES

A) ARRET BUS CLAVIERES

M. David HUMBERT signale que le bus qui dessert le collège des Rousses dans le sens Les Rousses- Septmoncel « Clavière » dépose les élèves du côté droit de la chaussée, ce qui est potentiellement dangereux compte tenu du trafic sur la RD 25.

M. le Maire signale que l'arrêt à cet endroit n'est pas matérialisé et qu'il ne s'agit pas, selon lui d'un arrêt réglementairement référencé. M. Bertrand REGAD propose que l'arrêt se fasse au départ du sentier des Diots. Les services de la Région vont être contacté sur cette question.

B) RENCONTRE DES ELUS DE LAMOURA ET SEPTMONCEL les MOLUNES

M. Nicolas GINDRE informe du souhait de M. le Maire de Lamoura de réunir les deux conseils municipaux pour :

- Présentation du rapport annuel du SIA du Chapy
- Présentation fonctionnement MDE
- Présentation fonctionnement CIS des Combes

Séance levée à 0h45 Affiché le 15/04/2021	Le secrétaire de séance  Claudie PILLARD	Le Maire,  Raphaël PERRIN 
--	---	---